

Désignation des lieux de célébration de mariage et déclaration de partenariat

tel que décidé par le Conseil communal
en sa séance du 26 octobre 2023, point 4 de l'ordre du jour

Le Conseil communal décide (...)

- de désigner le Sport-a Kulturzentrum dans la rue de Stadtbredimus à Bous comme lieu de célébration de mariage et de déclaration de partenariats civils (PACS) autre que la mairie.

- de désigner le Centre culturel Jos Renel à Waldbredimus dans la rue de l'École à Waldbredimus comme lieu de célébration de mariage et de déclaration de partenariats civils (PACS) autre que la mairie.